



REVUE DE PRESSE

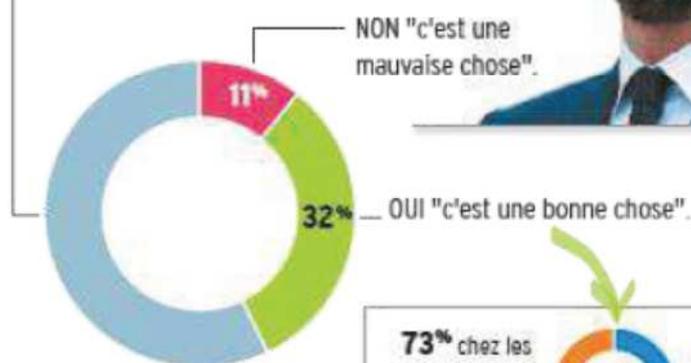
Mercredi 17 mai 2017



32% des Français approuvent la nomination du nouveau Premier ministre

Approuvez-vous la nomination d'Edouard Philippe à Matignon ?

57% disent ne pas pouvoir "se prononcer, ne connaissant pas assez" le nouveau Premier ministre.



73% chez les sympathisants de La République en Marche !



47% chez les sympathisants de Les Républicains.

Selon vous, quel impact sur les partis politiques aura la nomination d'Edouard Philippe ?

Elle sera bénéfique pour La République en Marche !



Elle va affaiblir le Parti socialiste.



Elle va affaiblir Les Républicains.



Elle va affaiblir Le Front national.



Elle va affaiblir La France insoumise.



Sondage réalisé pour Atlantico et RMC en ligne le lundi 15 mai 2017, auprès d'un échantillon de 1.011 personnes de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

INFOGRAPHIE CL

Les gens du voyage toujours en quête d'une aire d'accueil

Actuellement installés à Saint-Yrieix, La Couronne et Cognac, les gens du voyage déplorent toujours l'absence d'aire de grand passage. GrandAngoulême en promet une pour 2018.

Julie KOCH
j.koch@charentelibre.fr

Assis à l'ombre de l'auvent de sa caravane, James Lemière s'exprime d'un ton calme mais ferme. Depuis la semaine dernière, le délégué de l'Association sociale nationale internationale des Triganes et gens du voyage et d'Action grand passage a stationné sa caravane en face du plan d'eau de Saint-Yrieix. Comme 200 autres camarades de voyage. Quelques kilomètres plus au sud, une vingtaine de familles se sont posées près d'Auchan à La Couronne et une cinquantaine viennent d'arriver en face de l'Esplanade 3000 à Cognac. Des lieux provisoires faute de mieux. Hier, James Lemière a tenu à pousser un énième coup de gueule contre l'absence d'aires de grand passage en Charente. Il s'est exprimé au nom des 135 groupes que compte son association. «*Ça fait des années qu'on assiste à des réunions sur cette question. On constate qu'une fois de plus, rien n'est mis en place pour nous accueillir alors qu'on envoie des courriers aux préfetures des mois à l'avance pour annoncer notre venue. On est toujours dans l'impasse*», s'agace-t-il. Une impasse qui les oblige à «*assiéger*» des terrains à la dernière

minute, essayant au passage critiques et remontrances. Durant l'été, James Lemière annonce qu'une vingtaine de groupes stationneront en Charente. «*Ils comptent entre 50 et 200 foyers. Il faut un terrain d'au moins 4 hectares pour accueillir tout le monde. De préférence proche d'un centre-ville, des écoles et d'un hôpital*». En contrepartie, le porte-parole s'engage «*à ne pas troubler l'ordre public, à laisser le terrain propre, à respecter les dates et à payer eau et électricité*».

«Il faut regarder sur Google Earth» !

Légalement, la Charente est tenue de leur offrir deux aires de grand passage. Depuis janvier, le Département a cédé cette compétence aux communautés d'agglomération. Jean-François Dauré, président de GrandAngoulême, s'engage à ce qu'une aire soit enfin créée en 2018. «*Les gens du voyage ont raison, il faut qu'on entre dans la légalité. Des négociations sont en cours sur un terrain. On l'aménagera et on l'entretiendra*». Du côté de Roullet-Saint-Estèphe, comme il en a déjà été question? «*Non pas forcément*», se borne à répondre le président, qui ajoute une précision de taille: «*L'aire se fera à condition que Grand Cognac le*



James Lemière se fait le porte-parole des gens du voyage qui réclament une aire adaptée à leurs besoins.

Photo Quentin Petit

faire simultanément pour ne pas créer de déséquilibre». Si Michel Gourinchas, son homologue de Grand Cognac, est d'accord sur le principe, l'engagement semble difficile à tenir. «*C'est compliqué de trouver un terrain adapté pas trop éloigné d'une ville.*

Il y a de la vigne partout, on est très contraint. On avait une piste vers Mérignac, mais l'accès est trop difficile». Il promet un bonus financier pour toute commune qui proposera des terrains. «*Je suis preneur de toutes les idées. Il faudrait regarder sur Google Earth*

les espaces disponibles». En attendant une solution pérenne, les deux élus s'engagent à trouver des terrains transitoires pour l'été. Dimanche, les caravanes de James Lemière et de ses amis partiront direction Périgueux où une aire aménagée les attend.

»
Rien n'est mis en place pour nous accueillir alors qu'on envoie des courriers aux préfetures des mois à l'avance.

Le mariage des deux Charentes officiel le 16 juin



Jean-Hubert Lelièvre, le Charentais (à gauche), et Stéphane Villain, le Maritime.

Photo F. B.

Engagée depuis plusieurs mois maintenant, la fusion des deux comités départementaux du tourisme de Charente et Charente-Maritime sera effective le 16 juin prochain. Deux assemblées générales extraordinaires précéderont l'élection du nouveau conseil d'administration de Charentes Tourisme. On connaît déjà le nom du futur président: Stéphane Villain, actuel président de Charente-Maritime Tourisme. Son alter ego charentais, Jean-Hubert Lelièvre, deviendra vice-président de cette agence interdépartementale forte de 49 salariés et d'un budget de près de 6 millions d'euros. Le conseil d'administration sera composé de 40 membres et le bureau de 10 personnes. «Malgré une nette différence de fréquentation entre

nos départements, on a décidé d'établir une parité parfaite au CA et au bureau pour montrer notre volonté commune», a souligné Stéphane Villain.

«On change de dimension. L'objectif est désormais de faire briller la destination Charentes au niveau national et international», a imaginé Jean-Hubert Lelièvre hier, en marge de la 20^e journée des acteurs du tourisme, une initiative charentaise qui accueillait pour la première fois les voisins maritimes: 300 professionnels étaient réunis au Castel de Châteaubernard.

Après le 16 juin et la naissance de Charentes Tourisme, il faudra patienter jusqu'à l'automne pour connaître la nouvelle marque commune et les perspectives, le tout étant décliné pour la saison 2018.

Charente: les lotos illégaux avaient généré 195 142 euros

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

Entre 2012 et 2015, Jean-Pierre Grimoird, 74 ans, a organisé 86 lotos dans le nord de la Charente, les Deux-Sèvres et la Vienne. Bénéfice: 195 142 €. À la barre du tribunal correctionnel d'Angoulême hier, le vif septuagénaire explique qu'il voulait maintenir à flot son association Nord Charente fibromyalgique, qu'il a créée en octobre 2012, et financer des soins à des victimes de ce syndrome, responsable de douleurs diffuses dans le corps. À l'époque, il vivait avec une femme qui en souffrait. Mais on est bien loin des petites loteries mises en place par des associations de parents d'élèves dans un cercle restreint. Les loteries de Jean-Pierre Grimoird étaient ouvertes au grand public, organisées fréquemment, dotées de généreux lots et surtout très lucratives. Dans leur jargon, les douanes, dont la direction générale de Poitiers a enquêté après une dénonciation anonyme, appellent cela l'ouverture et l'exploitation illicites d'une maison de jeux de hasard. Ce qui suppose de déclarer l'activité, de tenir une comptabilité, des registres et de payer un impôt. L'administration n'en a jamais vu la couleur. Dif-

ficile pour le prévenu de plaider la naïveté et la méconnaissance: il a déjà été condamné en 2013 pour les mêmes faits; il est donc récidiviste aux yeux de la loi. «Pourquoi alors avoir recommencé?», s'enquiert la présidente du tribunal, Marie-Elisabeth Boulnois. «Quand vous organisez des lotos, vous ne savez jamais combien de personnes viendront. J'avais perdu de l'argent avec certains. Pour me refaire, j'en organisais d'autres. J'étais pris dans un engrenage.»

Une spirale à six chiffres

Une spirale à six chiffres. L'ancien cheminot, qui touche 800 € de retraite par mois, s'est-il enrichi? Aux juges, il assure que non. «J'utilisais cet argent pour payer des cures de balnéothérapie à la femme avec qui je vivais à l'époque et à d'autres personnes.» Qui? «D'autres malades dont je tairais le nom.» Des membres de l'association? «Je ne leur demandais pas forcément d'adhérer», dit Jean-Pierre Grimoird, qui précise que l'organisation ne compte que trois ou quatre personnes. De comptabilité, il n'y a d'ailleurs pas de trace. Juste un livre fourni aux douanes dans lequel il inscrivait ces opérations. «Ces versements n'étaient pas l'objet princi-

”

J'utilisais cet argent pour payer des cures de balnéothérapie à la femme avec qui je vivais à l'époque et à d'autres personnes.

pal de l'association. Il faisait des lotos pour faire des lotos», oppose le représentant des douanes qui demande au tribunal de prononcer des amendes de 5 160 €, une pénalité de 19 516 € et autant d'impôt. Une somme colossale pour l'homme qui s'acquitte déjà de 20 € par mois depuis sa précédente condamnation.

«Il n'y a pas le moindre élément qui prouve qu'il a bénéficié des produits de ses lotos», conteste l'avocat du prévenu. Il savait qu'il devait faire les démarches administratives pour se mettre en règle mais il a procrastiné, remis ça au lendemain.» Le tribunal rendra sa décision le 13 juin. En attendant, Jean-Pierre Grimoird continue d'organiser ses loteries environ une fois par mois.

■ CHÂTEAUBERNARD

Un automobiliste de 86 ans sérieusement blessé

Un malaise serait à l'origine d'un accident spectaculaire qui s'est produit hier matin vers 9h à Châteaubernard sur la D 24 qui longe la base aérienne vers Segonzac. L'automobiliste, un habitant de Lignières-Sonneville âgé de 86 ans, a perdu le contrôle de sa Mercedes qui s'est encastrée dans un arbre. Sérieusement touché mais conscient, le retraité a été pris en charge par le Samu. Ses jours ne sont pas en danger.

■ La maison au coq a présenté hier «Legend 1863» ■ Une innovation de plus pour cette PME, entité d'un groupe H. Mounier qui nourrit de nouvelles ambitions avec ce cognac estampillé «luxe accessible»

Hardy lance une nouvelle création

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Il y a eu la série des quatre saisons lancée en 2013 (1), dont le troisième volet, automne, sera dévoilé fin 2018. Il y a désormais «Legend 1863», la dernière innovation de la maison de négoce Hardy, l'une des deux marques de cognac du groupe H. Mounier SA avec Prince Hubert de Polignac. Un clin d'œil au passé, date de la fondation de la maison. «Un cognac que l'on a conçu comme un trait d'union entre nos produits d'entrée et de haut de gamme, qui perpétue l'esprit de la maison Hardy, son identité, un cognac d'entrée de gamme luxe tout en étant un luxe accessible», décrit Jean-Marc Girardeau, le président du groupe. Sur l'échelle des classifications, «il se situe entre le VSOP et le XO, plus près de ce derniers», précise-t-il. On le retrouvera sur les marchés européens dans les mois à venir (cavistes et grandes surfaces qualitatives) au prix moyen conseillé de 60 à 65 €.

En vedette à Cannes

Fruit d'un assemblage d'une centaine d'eaux-de-vie issues des crus de Petite, Grande-Champagne, et Borderies, ce nectar a été réalisé par Mickaël Bouilly, le maître de chai maison. Ses caractéristiques: rondeur, longueur en bouche, une grande floralité avec des notes d'agrumes, de vanille, mais aussi de café, au nez comme à la dégustation. «Un cognac volontairement féminin, quand on sait que plus de 80% des femmes sont impliquées dans l'acte d'achat...», sourit Bénédicte Hardy, l'arrière-arrière-petite-fille du fondateur, ambassadrice de la maison en charge du



Jean-Marc Girardeau et Bénédicte Hardy ont présenté hier la nouvelle création de la maison, sous l'œil du fondateur. Photo G. B.

développement des ventes aux États-Unis où il sera distribué dès l'automne prochain. Son contenant: un moule unique réalisé par Saverglass, le fabricant de bouteilles de verre haut de gamme dont le bureau commercial est à Merpins. Pour l'emballage, les codes couleurs lancés par Hardy en 2013 sont de rigueur, le rose et le fuchsia. Décliné dans toutes les contenances, mignonnettes comprises, ce

«Legend 1863» sera mis en vedette lors d'une soirée spéciale au 70^e festival de Cannes qui s'ouvre aujourd'hui. Puis lors de Vinexpo à Bordeaux (à partir du 18 juin). «Une grande campagne de communication multi-supports est également à venir», ajoute Jean-Marc Girardeau. De gros investissements, signe de l'ambition que le groupe H. Mounier nourrit pour ce produit destiné par Sébastien Servaire, de

l'agence créative parisienne, «qui sera prioritaire dans notre portefeuille de cognacs selon notre souhait de positionner définitivement Hardy comme notre cognac de luxe», dévoile-t-il. Un signe de sa volonté de croissance également, de s'adapter à la demande d'une clientèle nouvelle désireuse de ce «luxe accessible», un impératif par ailleurs pour sa maison au coq si elle veut continuer à exister comme le reconnaît

”
Sur un marché du cognac où les grands prennent de plus en plus de place, pour des PME comme nous, ce n'est pas simple. On se doit d'innover pour avancer, même si c'est risqué financièrement et ça l'est. On n'a pas le choix, mais on a heureusement cette passion qui nous porte», souligne-t-elle, «confiante» en l'avenir de ce «Legend 1863» «dont les premiers retours des salons professionnels étrangers où nous l'avons présenté sont très bons», se réjouit Jean-Marc Girardeau. Ceux des clients le seront pour bientôt. Les premières livraisons ont été effectuées sur le marché chinois il y a deux semaines, le premier à être abondé. L'année du coq en Chine, «une simple coïncidence», sourit Jean-Marc Girardeau. Qu'il espère néanmoins heureuse.

(1) Assemblage d'eaux-de-vie centenaires d'exception magnifié par une carafe Lalique, cette série de quatre créations, une par saison, signe la première collaboration de la maison au coq avec le célèbre cristalier. Chacune d'elles est éditée à 400 exemplaires, à 12.500€ l'unité.

Les partenaires de Hennessy planchent sur la qualité

1.200 viticulteurs sont invités cette semaine à Saint-Preuil pour le 4^e forum technique de la maison. Au menu: des ateliers pratiques.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

«Agir pour la qualité.» C'est le thème du 4^e forum technique organisé cette semaine, par la maison Hennessy sur son site de La Bataille, à Saint-Preuil. Jusqu'à vendredi, 1.200 viticulteurs partenaires vont se relayer sur les dix ateliers mis en place: «Investir dans un chai de vinification», «Optimiser la qualité des moûts», «Maîtriser la fermentation alcoolique»... Des conseils tout aussi techniques que pratiques, distillés par des intervenants locaux, issus notamment de la station viticole et de la chambre d'agriculture. Mais aussi par des spécialistes venus d'autres régions, comme les di-

recteurs techniques des châteaux Cheval Blanc (Saint-Émilion) et Lynch-Bages (Pauillac). L'idée, c'est de «partager les informations» pour «accompagner les viticulteurs», explique Florent Morillon, directeur «amont» de la maison Hennessy. «Progresser tous ensemble sur la qualité au regard des difficultés.»

Une nécessité de s'adapter

Des difficultés climatiques notamment. Orages l'an dernier. Coup de gel le 27 avril dernier. «Des années compliquées, résume Florent Morillon. Et des millésimes qui nécessitent de s'adapter, du vignoble aux chais.»



Le 4^e forum technique de la maison Hennessy est organisé sur le site de La Bataille, à Saint-Preuil. Dix ateliers y sont proposés. Photo J. P.

Sur les conséquences de l'épisodes de gel, Renaud Fillieux de

Gironde, responsable des relations viticoles, précise qu'«à ce

stade, il est difficile de se prononcer. On sait que l'année 1991 avait été compliquée du point de vue qualitatif. On va devoir être vigilant, voir comment ça se passe pour ajuster nos conseils. Les quatre à cinq semaines qui viennent vont être décisives.» Organisé pour la première fois en 2011, ce forum technique s'inscrit dans une démarche de viticulture plus durable. À l'image des innovations testées sur le site de La Bataille, laboratoire à ciel ouvert de la maison Hennessy. «La qualité est un process, observe Renaud Fillieux de Gironde. On peut décaler un investissement à cause d'un coup de gel. Ce n'est pas un problème si on ne perd pas le cap.» Cette semaine est aussi l'occasion pour la maison de présenter le portail internet «Grapp», qui sera opérationnel en octobre. Un site destiné aux partenaires pour fluidifier les échanges administratifs et diffuser les informations.

Châteaubernard

«Macron Store», l'homonymie qui questionne



Depuis l'élection présidentielle, «Macron Store» interpelle les médias (Photo CL). C'est en tout cas ce que raconte l'un des commerciaux du grand Sud-Ouest, en visite hier après-midi, au magasin de Châteaubernard, tenu par Pascal Potvineau. «J'ai été contacté par Ouest-France et des radios qui cherchent à

savoir s'il y a un rapport entre l'enseigne et le nouveau chef d'État». Juste une homonymie en fait, entre ce nom présidentiel et celui de l'enseigne italienne, spécialisée dans le vêtement de sport... Alors non, ce n'est pas une affiche électorale qui trône rue du Dominant, où Pascal Potvineau gère quelque 1.000 références d'articles.

Perennis aux petits soins pour les petites bêtes

L'association cognaçaise vient de recruter un nouveau technicien. Elle envisage de relancer un club nature. Une mission d'éducation.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Qu'on se rassure: la cistude d'Europe et le cuivré des marais sont sous bonne garde. Tout au long de l'année, l'association Perennis basée à Cognac, veille sur eux. Cette tortue présente dans les mares de Saint-Brice et ce petit papillon qui avait disparu pendant trois ans des bords du Bel-Air, à Crazannes (Charente-Maritime), sont observés à la loupe. Pour être sauvegardés.

La protection de la biodiversité, c'est la mission de Perennis, créée il y a douze ans. Une tâche qui aujourd'hui s'étend principalement autour de la Soloire et de l'abbaye de Châtre. «*Nous travaillons en lien avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne à qui nous proposons des projets*», précise Roland Pontoizeau, le président. Des travaux que l'agence finance ensuite à hauteur de 60%.

«Beaucoup de demandes d'animations»

Pour les mener à terme, Perennis emploie deux techniciens: Jérôme Belliet et Simon Carsin, qui vient de rejoindre l'équipe. Employé à temps plein pour remplacer l'ancienne salariée qui était, elle, à mi-temps. «*On a beaucoup de travail, beaucoup de demandes d'animations auxquelles on doit répondre*», explique Roland Pontoizeau. Et beaucoup de projets, aussi, à mettre sur pied. Comme la création d'un club nature qui permettrait aux enfants de réaliser des expériences,



Roland Pontoizeau préside l'association Perennis à Cognac.

Photo J. P.

d'identifier les petites bêtes, de connaître leur environnement... Une mission d'éducation comme lorsque Perennis intervient dans le cadre du programme 100% Chlorophylle.

«*On a déjà fait ça*, indique le président. *Proposer des ateliers pour construire des nichoirs, des mangeoires... On aimerait bien le relancer.*» Pour connaître les attentes du public, un questionnaire vient d'être envoyé à la soixantaine d'adhérents (1).

En parallèle à cette activité de sensibilisation du grand public, l'association a aussi une mission

de conseil, auprès de Grand Cognac notamment. Exemple sur le chantier de la future piscine: avant les travaux, le terrain retenu à Châteaubernard attirait le papillon azuré du serpolet. Pour ne pas menacer l'espèce, l'Agglo a mis des parcelles à disposition de l'association, à Saint-Brice. Du serpolet vient d'y être semé. «*On espère maintenant que le papillon va venir de lui-même.*» Verdict dans quelques semaines.

(1) Pour les personnes intéressées, l'association est joignable par mail: association.perennis@gmail.com

Relations intercommunales houleuses

«Lors de la dernière réunion trimestrielle sur la convention de coopération qui nous lie à Saint-Laurent-de-Cognac, nous avons quitté la table.» Pascale Belle, maire de Javrezac, a fait état des relations tendues avec la commune de Saint-Laurent-de-Cognac, lors du conseil municipal tenu lundi soir. Il s'agit de désaccord sur les modalités de cette convention qui date de 2002 et prévoit la mutualisation de matériels et de personnels entre les deux communes voisines. *«L'échange de services ne fonctionne que dans un sens. L'accord sur le partage des heures de travail n'est pas respecté or on a besoin d'heures pour finir des travaux»*, a résumé la maire.

Ordures ménagères. La cohabitation de containers collectifs, dits «bacs de regroupement» déposés par Calitom dans la rue Basse, avec les véhicules en stationnement, pose problème. La solution semble reposer sur du marquage au sol d'emplacements réservés.

Frelons asiatiques. La décision du Conseil départemental d'arrêter son aide aux particuliers dans la lutte contre le frelon asiatique, soumise au conseil, ne changera pas celle de la commune de participer à hauteur de 50 % aux frais engagés dans le même cas, par ces mêmes particuliers. Les pompiers continueront pour leur part à intervenir sur les nids de frelons, au niveau des établissements recevant du public ou lieux publics.

Bulletin municipal. Doivent figurer, dans le prochain numéro, la liste des délibérations des conseils municipaux, les taux des taxes locales, une incitation écrite à la population à inscrire les enfants à l'école qui n'est toujours pas fermée. Le tournoi de tennis «Jean-Gombert» en cours, y sera relaté.

Ministres: le difficile accouchement

■ Prévus hier, l'annonce du gouvernement n'aura finalement lieu que cet après-midi ■ Officiellement afin de procéder aux vérifications fiscales et déontologiques des futurs ministres ■ Qui ne devraient être qu'une quinzaine.

Emmanuel Macron s'est accordé un délai de 24 heures en reportant à cet après-midi, 15h, l'annonce du premier gouvernement de son quinquennat, prévue à l'origine «en fin de journée». Le premier Conseil des ministres du quinquennat Macron est également reporté d'un jour, à demain, comme le Conseil de défense. Alors que cette première équipe gouvernementale, promise «reserrée» - une quinzaine de ministres -, paritaire et largement ouverte à la «société civile» est très attendue, Emmanuel Macron «a souhaité introduire un temps de

vérification afin que la direction générale des Finances publiques et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique puissent réaliser les diligences nécessaires» (lire en encadré). L'exécutif cherche probablement à éviter un nouveau cas Thévenoud, du nom du secrétaire d'État nommé en 2014 dans le gouvernement Valls et contraint à démissionner au bout de neuf jours en raison de retards de déclarations de revenus. Le chef de l'État a reçu hier matin son Premier ministre. Objectif: peaufiner la composition d'une équipe devant incarner le «renouveau politique», dans la pers-

pective des législatives. Il a entre-temps poursuivi ses prises de contact avec les dirigeants étrangers en recevant hier soir Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU.

Hulot pressenti à la «Transition énergétique»

Depuis sa nomination, le président trenaire a certes fait la part belle aux moins de 50 ans: un Premier ministre de 46 ans, plus jeune locataire de Matignon depuis 30 ans, jamais ministre; un n°2 de l'Élysée de 44 ans; et un conseiller spécial de 30 ans. Mais les cinq nominations officielles concernent pour l'heure exclusivement des hommes, dont quatre énarques, comme Emmanuel Macron.

Pour incarner la société civile, le chef de l'État veut convaincre l'écologiste Nicolas Hulot d'accepter un «ministère de la Transition écologique». Habitué à refuser ministères et candidatures diverses, l'ex-animateur de TF1 a décidé «cette fois-ci de franchir le pas», sous certaines conditions, selon un proche.

Dans le sillon ouvert par Édouard Philippe, d'autres prises devraient suivre chez LR, tel l'ancien ministre Bruno Le Maire qui se verrait bien au Quai d'Orsay ou à la Défense. Autres noms cités à droite: le juriste Benoist Apparu ou le lemaïriste Franck Riester.

Contre-appel de LR

Une centaine d'élus LR et UDI avaient jugé lundi que leurs familles politiques devaient «répondre à la main tendue» par le nouveau président dans un appel initié par le député Thierry Solère. Hier, LR a riposté avec un contre-appel des 577 candidats aux législatives au rassemblement autour du projet de la droite.



Le nouveau Premier ministre Édouard Philippe a quitté son domicile hier matin pour peaufiner avec Emmanuel Macron la composition d'une équipe devant incarner le «renouveau politique».

Photo AFP

Contrôles à l'entrée du gouvernement

L'entrée au gouvernement est synonyme d'une série de contrôles, y compris préalables, depuis les affaires Cahuzac et Thévenoud. Le scandale du compte caché à l'étranger de l'ex-ministre Jérôme Cahuzac a en effet entraîné l'adoption de lois sur la transparence en octobre 2013, prévoyant une vérification de la situation fiscale et des éventuels conflits d'intérêts des nouveaux ministres sitôt après leur nomination. Cette vérification, en lien avec l'administration fiscale, se fait sous le contrôle de la récente Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), ce qui est une garantie d'indépendance. C'est ce contrôle qui a entraîné en 2014 la démission de Thomas Thévenoud. Poursuivi avec son épouse pour fraude fiscale, il attend son jugement le 29 mai. En outre, les nouveaux entrants au gouvernement doivent transmettre à la HATVP des déclarations de patrimoine et d'intérêts, qui sont contrôlées puis rendues publiques sur le site de la

HATVP. Par exemple si l'un d'eux détient des portefeuilles d'actions ou autres instruments financiers, il doit en confier la gestion à un mandataire, auquel il ne peut donner d'ordre pendant ses fonctions pour éviter tout délit d'initié. L'administration fiscale peut également indiquer si les pressentis sont à jour dans le respect du secret fiscal. Et la HATVP dispose des déclarations d'intérêts ou de patrimoine de près de 15.000 élus et responsables publics. Elle «ne rend pas un avis à l'exécutif mais a fait une cartographie des risques au regard des informations en sa possession», a indiqué la Haute autorité. Cela peut induire en particulier un changement du portefeuille envisagé, en cas de lien d'intérêt problématique. En outre, le président de la République a prévu que les ministres signent «un engagement sur l'honneur d'intégrité et de moralité», et communiquent au chef du gouvernement «l'ensemble des intérêts qu'ils ont eu à connaître, au-delà de la période de cinq ans prévue par la loi».

Moralisation de la vie publique: la première loi à venir



Une loi de moralisation était une des principales exigences de François Bayrou pour s'allier à Macron. Photo AFP

Avant les élections législatives, Emmanuel Macron va tenter de faire passer son projet de loi, qui interdira entre autres le népotisme pour les parlementaires.

Alors que 75% des Français pensent qu'élus et dirigeants politiques sont plutôt corrompus selon le baromètre Cevipof, Emmanuel Macron affirme vouloir combattre cette «épre qui corrompt le rapport à la politique», et faire de la moralisation un «socle».

Le projet de loi, attendu en Conseil des ministres avant les élections législatives, comportera «l'interdiction du népotisme pour les parlementaires», notamment après les soupçons d'emplois fictifs de proches de Fran-

çois Fillon. Embaucher un membre de sa famille sera interdit pour tout «élu» ou «ministre», précisait le programme du candidat Macron.

Autre disposition-clé: l'interdiction de plus de trois mandats identiques successifs, idée présente chez plusieurs ex-prétendants à l'Élysée dans la lignée de la loi sur le non-cumul entre mandat parlementaire et fonction exécutive locale. Pour prévenir les conflits d'intérêts, sera interdit aux parlementaires l'exercice d'activités de conseil parallèlement

à leur mandat. Actuellement, il est seulement interdit à un député de démarrer une telle activité. Et toutes les indemnités parlementaires «seront soumises à l'impôt», ce qui vise l'indemnité de frais de mandat défrayant régulièrement la chronique. Le régime spécial des retraites des députés et sénateurs disparaîtra. Enfin, Emmanuel Macron veut imposer un casier judiciaire vierge aux candidats aux élections, comme pour ceux investis pour juin par son mouvement La République en marche.

Une loi de moralisation était une des principales exigences du MoDem François Bayrou pour s'allier fin février au candidat d'En Marche! «Je refuse (...) que des intérêts privés, de grands intérêts industriels ou financiers, prennent la vie publique en otage», proclamait l'ancien candidat à la présidentielle. C'est dans un autre texte, une loi électorale, que le président prévoit d'inscrire, avant fin 2017, la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires et une dose de proportionnelle.

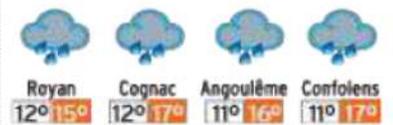
Cet après-midi



Lente dégradation.

Le ciel se charge au fil des heures avant l'arrivée en soirée de pluies par l'Ouest, qui se généraliseront la nuit suivante sur l'ensemble de la région.

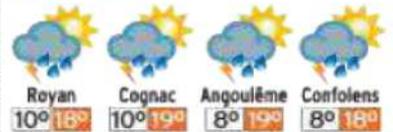
Judi



Vendredi



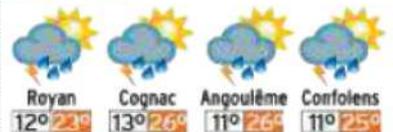
Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



L'arrêté pesticides, en toute discrétion

NOUVELLES RÈGLES Publiées la semaine passée, elles reprennent une réglementation datée de 2006. La déception des ONG est grande

Le nouvel arrêté interministériel « relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » a été publié la semaine passée au « Journal officiel ». Sans tambour ni trompette, contrairement aux 28 dernières mesures signées par Ségolène Royal, qui ont été médiatisées par le ministère de l'Écologie. Étrange ? L'analyse de François Veillerette, le président de l'association de défense de l'environnement Générations futures.

« **Sud Ouest** » Pourquoi cette publication sur le tard ?

François Veillerette L'arrêté remplace un précédent arrêté, daté de 2006, qui a été invalidé par le Conseil d'État pour des raisons de forme. Il est signé et publié très tardivement, après une discussion cet hiver à laquelle les ONG ont été conviées tout aussi tardivement. Cela dit, il vaut mieux une règle tardive que pas de règle du tout.

Comment se situe le nouveau texte par rapport à celui de 2006 ?

On a manqué une belle occasion de définir des zones sans pulvérisation de pesticides à proximité des zones d'habitation. L'arrêté est paradoxal. Il vise la protection des publics fragiles, par exemple celui des écoles et des hôpitaux. Mais, dans le même temps, il ne retient pas le principe d'exclusion des traitements autour des maisons, où les femmes enceintes et les enfants passent le plus clair de leur temps. Une disposition en ce sens figurait



« En période préélectorale, le courage a manqué », juge

François Veillerette, président de Générations futures. PHOTO DR

il y a quelques mois dans une version de travail du texte. Elle en a été retirée sous la pression phénoménale de la FNSEA (NDLR : le syndicat agricole majoritaire). En période préélectorale, le courage a manqué.

« On a manqué une belle occasion de définir des zones sans pulvérisation de pesticides à proximité des zones d'habitation »

risé par sa source en amont. Ce n'était pas le cas auparavant, on se fiait aux cartes d'état-major. Les conséquences de ce changement sont considérables. Dans la catégorie des cours d'eau et des points d'eau à protéger ne figurent plus les fos-

sés en zone rurale. Or, ces fossés communiquent avec des cours d'eau et des rivières. Le ruissellement les confronte à la pollution par les pesticides. Aussi bien pour la biodiversité dans les fossés que pour celle des rivières, il est aberrant de les exclure du dispositif. C'est une régression.

Espérez-vous rouvrir le dossier ?

Le ras-le-bol des riverains augmente, nous sommes assaillis de coups de téléphone de gens qui ne supportent plus de devoir mettre leurs enfants à l'abri. Les besoins de l'agriculture sont légitimes dans ce pays, mais ceux des habitants aussi. La pression ne va pas faiblir. Mais un gouvernement qui s'installe va avoir mieux à faire que rouvrir un dossier qui vient d'être refermé. Il faudra du temps. C'est en ce sens que l'occasion est manquée.

Recueilli par Jean-Denis Renard

« Papy loto » à la barre

Un retraité de 75 ans a organisé illicitement 86 lotos entre 2012 et 2015

ANTOINE BENEYTOU
angouleme@sudouest.fr

En novembre 2014, Yvette Bert, alias « Mamie Loto » était devenue célèbre malgré elle. Le tribunal d'Arras l'avait en effet condamnée pour avoir illégalement organisé, en un peu plus de quatre ans, 169 lotos dans le nord de la France. Hier, au tribunal correctionnel d'Angoulême, l'homme, 75 ans, « petit retraité de la SNCF » tel qu'il se définit, était jugé pour des faits relativement similaires. L'administration fiscale, à savoir la direction générale des douanes, lui reproche d'avoir organisé un grand nombre de « loteries prohibées ». Plus précisément 86 lotos entre janvier 2012 et le 31 décembre 2015, dans le Nord Charente, le Sud des Deux-Sèvres et de la Vienne. Le tout générant un chiffre d'affaires de près de 200 000 €. Problème, ce type d'événements est particulièrement encadré par le fisc.

Pour une association

Le retraité de 75 ans était donc poursuivi pour l'ouverture illicite d'une maison de jeu de hasard et pour ne pas avoir respecté les obligations en vigueur. Au cours de ces années, l'homme n'a effectivement pas pris soin de payer l'impôt sur les cercles et maisons de jeux, de tenir une comptabilité, de déposer une déclaration d'existence, ni de déclarer les recettes.

Autant d'infractions relevées par les douanes. Ces lotos devaient servir à récolter des fonds pour l'association « Nord Charente Fibromyalgique », aidant les personnes souffrant de cette maladie. Le président n'est autre que le prévenu et la structure ne regroupe que « trois ou quatre personnes », selon les dires du retraité à la barre.

Avec l'argent engendré par ce type d'événement, le prévenu aurait payé des séances de balnéothérapies à des patients souffrant de la fibromyalgie. C'est le cas de sa femme. « Comme c'est une cause qui lui tient à cœur, il s'est lancé dans une course effrénée pour organiser ces



Ces 86 lotos ont généré près de 200 000 € de chiffre d'affaires. ILLUSTRATION « SUD OUEST »

lotos », a plaidé M^e Guyet, son avocat. « Il s'est laissé happer, il a procrastiné, remis au lendemain ses démarches

« Il s'est laissé happer, il a procrastiné, remis à demain ses démarches comptables et administratives »

« Il s'est laissé happer, il a procrastiné, remis à demain ses démarches comptables et administratives »

comptables et administratives. Il ne connaît strictement rien en matière fiscale. Il s'est laissé avoir. »

Et pourtant, ce n'est pas la première fois que le retraité est pris la main dans le sac. En état de récidive légale, il a en effet déjà été condamné en 2013 pour le

même type d'infractions commises entre 2005 et 2007. « Pourquoi vous recommencez ? » lui demande la présidente du tribunal. Sans vraiment répondre, l'homme met en avant sa volonté d'aider les personnes souffrant de cette maladie orpheline.

Il organise toujours des lotos

Mais l'organisation de lotos traditionnels comme le font nombre d'associations doit se faire dans un cercle restreint. C'est ce qu'a expliqué à la barre le représentant de l'administration fiscale. « Il ressort de l'enquête qu'il a fait des lotos pour faire des lotos. Ce

n'est pas un Téléthon... ». « Mais vous ne pensez pas qu'il serait temps de faire autrement ? » questionne de nouveau la magistrate. « Vous avez certainement raison... » souffle le retraité, précisant qu'il organisait encore et toujours des lotos à raison d'un par mois.

Dans ce genre d'affaire, seule une amende fiscale est encourue. Raison pour laquelle, c'est bel et bien le représentant des douanes qui a requis une amende de 5 160 € et la régularisation de l'impôt s'élevant à 19 516 €.

Le jugement a été mis en délibéré au 13 juin.

De nouvelles restrictions de l'irrigation dans le département

SÉCHERESSE Hier, trois nouveaux bassins hydrographiques de Charente, l'Échelle, la Nouère et l'Antenne-Soloire ont été placés en « alerte de printemps ». Les irrigants ont interdiction de puiser dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement plusieurs jours par semaine. Neuf des 28 bassins du département (dont le secteur des eaux souterraines du Karst de La Rochefoucauld) font l'objet de mesures de restriction de l'irrigation. Les bassins du Bief et de la Bonnière sont quant à eux en « coupure totale » depuis le 15 et le 27 avril.

COGNAC

Un octogénaire perd le contrôle de sa voiture

Les pompiers ont été appelés, hier matin, pour un accident de la circulation. Il était 9 h 15 lorsqu'un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule, sur la route de Segonzac, entre Cognac et Châteaubernard. La Mercedes s'est encastrée dans les buissons. Au volant, l'homme de 86 ans est en état de choc. Légèrement blessé, il a été désincarcéré par le Samu et évacué au centre hospitalier. Un malaise pourrait être la cause de cette sortie de route qui n'a impliqué aucun autre véhicule.

Les Charentes s'unissent

TOURISME Les deux agences propres à la Charente et à la Charente-Maritime vont fusionner le mois prochain. Hier, elles réunissaient 300 professionnels pour se projeter dans cette étape cruciale

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

La réunion avait une dimension très particulière. Hier, l'Agence de développement et de réservation touristiques (ADT) de Charente et celle de Charente-Maritime organisaient les Journées des acteurs du tourisme des Charentes. 300 professionnels avaient répondu présents à Châteaubernard, près de Cognac, pour cette 20^e édition qui sera surtout la dernière avant la fusion. « Le 16 juin, Charentes tourisme naîtra officiellement, au moment des assemblées générales des deux entités », souligne Olivier Amblard, le directeur de cette nouvelle structure.

Évoquée depuis des années, la fusion de Charente Tourisme et Charente-Maritime Tourisme est désormais amorcée, et elle fait figure de big bang. « C'est un sacré challenge », assure Jean-Hubert Lelièvre, président de l'entité côté 16. « Ce n'était pas écrit, pas évident, et les équipes travaillent dessus depuis six mois. On va vraiment changer de dimension et additionner les talents. »

Fusion ou absorption ?

Cette alliance terre-mer n'est pas forcément un mariage d'amour. La

Charente-Maritime est un géant touristique, avec ses 36 millions de nuitées, contre 600 000 pour sa voisine. Alors quel intérêt de rapprocher ces deux parties à la dot très inégale ? « Pour faire briller la destination Charentes, avec un 5 à la fin », répond Jean-Hubert Lelièvre. Notre objectif est d'accroître les performances économiques. On veut créer du flux, de la valeur. » L'élu cognacais va plus loin : « Il faut donner des raisons de venir, pour gagner la bataille du désenclavement. »

Vignoble, fleuve et plages

Pour ne pas donner l'impression d'une mesure cosmétique, Charentes tourisme devra donc donner des résultats, « même si aucun objectif chiffré n'est formulé ». Toutefois, les mariés prennent déjà en exemple la Véloroute V92. Cette route cyclable de 250 km sera inaugurée en

« Notre objectif est d'accroître les performances économiques »

juin et matérialise les atouts communs d'un territoire commençant à l'île d'Aix et finissant en Dordogne.

Le budget de la nouvelle entité ne fait qu'agréger ceux des deux co-



Jean-Hubert Lelièvre, qui officiait côté Charente, devrait être élu président délégué de Charentes tourisme, nouvelle entité qui naîtra le 16 juin et présidée par Olivier Amblard, à droite. PHOTO ANNE LACAUD

mités départementaux. « On veut faire mieux avec autant d'argent public », cadre Jean-Hubert Lelièvre.

5,9 millions d'euros à dépenser

Mais les dépenses de 5,9 millions d'euros seront scrutées. « Il ne faut pas qu'on se loupe », estime le directeur Amblard. En octobre, nous espérons présenter la nouvelle marque. Au premier trimestre 2018, les supports et les outils de la nouvelle structure devront être prêts. » Car

tout devrait commencer avec le lancement de ce nouvel étendard, qui pourrait faire l'objet d'une vaste promotion à l'international et au niveau national. « Il ne faut pas sous-estimer l'effet de la nouveauté », assure Olivier Amblard. Si on fait bien les choses, la nouvelle marque pourrait nous être vraiment profitable. »

En attendant, l'heure est aux questions administratives. Les deux comités départementaux seront

dissous le 16 juin, avec constitution d'une nouvelle association, qui reprendra les 49 salariés. Et là encore, l'union domine, selon le président : « Le conseil d'administration sera paritaire, avec 20 membres de Charente et 20 de Charente-Maritime ; il ne pouvait en être autrement. » Jean-Hubert Lelièvre devrait logiquement être élu président délégué, et Stéphane Villain, son homologue anciennement chargé de l'ADT17, occupera la présidence.

La qualité en étendard

HENNESSY Un forum technique sert à diffuser de bonnes pratiques à 1 200 viticulteurs

Numéro 1 du cognac, Hennessy aime voir les choses en grand. Pour son forum technique, quatrième du nom, la maison a déployé 1 000 m² de Tivolis dans son exploitation viticole de la Bataille, à Saint-Preuil. Les viticulteurs travaillant pour elle viennent y passer une journée, pour un total de 1 200 dans la semaine.

« On aurait pu le faire sur une ou deux journées mais on n'a pas voulu que ce soit la grand-messe. Les participants peuvent choisir trois ateliers sur une offre de dix, avec des groupes de 10 à 30 personnes pour favoriser la discussion et le partage. On ne détient pas les clés, on met à disposition de l'information, comme une boîte à outils », décrit Renaud Fillieux-de Gironde, responsable des relations viticoles, initiateur de ce rendez-vous en 2011.

Expérimentations

Pour Florent Morillon, directeur de la partie « amont » de la production, Hennessy s'efforce de mettre du concret derrière les « messages » qu'elle fait passer. Le domaine de la Bataille, avec 160 hectares, sert de lieu d'expérimentation pour des pratiques



Arnaud Camus présente un portail Internet qui sera dédié au lien avec les viticulteurs.

PHOTO PH. M.

comme la « pulvérisation confinée », au cœur du forum consacré au développement durable, il y a deux ans.

Cette fois, Hennessy a diffusé des pistes pour améliorer la qualité. Fini l'époque où l'effort se concentrait sur la distillation. « L'excellence commence au pied de la vigne », souligne Florent Morillon. Si, cette année, le gel va contrarier la production et les investissements, Hennessy demande à ses livreurs de « garder le cap ». Ils ont aussi pu découvrir un « portail » Internet, « Grapp » (Gestion des relations et approvisionnements pour les partenaires) qui sera lancé en septembre pour faciliter la communication avec la maison.

Philippe Ménard

La maison Hardy parie sur « le luxe accessible »

NÉGOCE Hardy lance un nouveau cognac, Legend 1863, et s'impose comme la pépite du groupe H. Mounier

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Avec ses larges épaules et sa base rétrécie, la bouteille a fière allure. Legend 1863, la nouvelle référence de la petite maison Hardy, a été officiellement présentée hier à Cognac. « Son lancement a demandé plus d'une année de travail et c'est une vraie réussite. Avec Legend 1863, nous souhaitons rendre le luxe accessible », s'enthousiasme, Jean-Marc Girardeau, le président du directoire du groupe H. Mounier, propriétaire de la société Hardy depuis 2001.

« Legend 1863 rend hommage au fondateur de la maison, mon arrière-arrière-grand-père Anthony. C'est un cognac élégant, rond et charnel qui plaira beaucoup aux femmes », ajoute Bénédicte Hardy, l'ambassadrice de la société, en charge du développement des ventes aux Amériques.

Un marché de niche

Legend 1863 a été lancé au Salon mondial du duty-free qui se tenait début mai à Singapour. Sa commercialisation débute en Asie, notamment au sud de la Chine. Ces jours prochains, la bouteille brillera sous les projecteurs du Festival de Cannes puis lors d'une soirée privée, le 18 juin, à Bordeaux, lors de Vinexpo. Enfin, le flacon (spécialement fabriqué par Saver Glass, lire ci-contre) sera disponible cet été aux États-Unis.

Legend 1863, énième référence dans un marché complexe, dominé par le mastodonte Hennessy et les géants Martell, Rémy-Martin et Courvoisier ? Pas exactement... Le groupe H. Mounier mise beaucoup



Jean-Marc Girardeau, président du directoire du groupe H. Mounier (propriétaire de la société Hardy depuis 2001) et Bénédicte Hardy, ambassadrice de la marque. PHOTO ANNE LACALUD

sur cette bouteille de milieu de gamme, censée remplacer Hardy dans le marché de niche des cognacs de catégorie supérieure. « Hardy, c'est toute une histoire, avec ces extraordinaires carafes en cristal Daum ou Lalique. La marque a toute sa légitimité dans l'univers du luxe. C'est cette image, cet esprit "haute couture" que nous souhaitons travailler et mettre en avant. Le groupe détient deux marques de cognac : Hardy et Prince Hubert de Polignac. Nous ne souhaitons pas les hiérarchiser mais bien les différencier, leur donner plus de cohérence », assure Jean-Marc Girardeau. Le patron de H. Mounier ne donne aucun chiffre mais concède que le lancement de Legend 1863 a fait « l'objet d'une belle mobilisation et d'une réelle ambition ». Bénédicte Hardy, quant à elle, répond en empruntant une formule chère à son père, qui aimait les échecs : « Nous ne sommes rois nulle part mais cavaliers partout ! »

Un flacon vendu entre 60 et 65 €

CATÉGORIE : Legend 1863 se classe parmi les cognacs Napoléon, catégorie au nom un peu démodé, entre le VSOP et le XO, dont la plus jeune des eaux-de-vie de l'assemblage a au moins six ans d'âge.

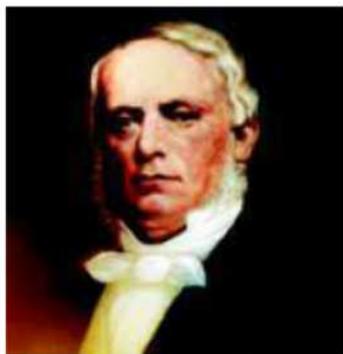
ASSEMBLAGE : Sélection d'une centaine d'eaux-de-vie issues de Grande-Champagne, Petite-Champagne et Borderies.

LA BOUTEILLE : Dessinée par les designers de l'agence Servaire & Co ; fabriquée par Saver Glass.

DÉGUSTATION : Nez flatteur, aux notes de brioche, de vanille àêt de café. Bouche agréable, ronde, fruitée et épicée.



Anthony avait francisé son prénom



Antoine Hardy avait fondé sa société en 1863. DOCUMENT HARDY

HISTOIRE « Mon arrière-arrière-grand-père était un aventurier, ce gentleman amoureux de la France qui choisit le coq pour emblème », dit Bénédicte Hardy

Legend 1863 a été conçu comme un hommage à Anthony Hardy, le fondateur de la marque en 1863. « Mon arrière-arrière-grand-père était un aventurier, ce gentleman amoureux de la France qui préféra la lumière de Charente aux brumes de Londres. Il adorait la France, au point de franciser son prénom et de se faire appeler Antoine. C'est lui, également, qui choisit le coq pour emblème. C'était au temps de l'al-

liance franco-russe et Antoine vendit beaucoup plus de cognac à Moscou et à Saint-Petersbourg qu'en Grande-Bretagne », raconte Bénédicte Hardy, qui incarne la cinquième génération au sein de l'entreprise familiale.

Ouvrons ici une parenthèse pour expliquer qu'Antoine, le fondateur, excellait dans le négoce du cognac en fûts, pas dans la vente de bouteilles. Aussi, par son design auda-

cieux, Legend 1863 fait également référence à l'audace d'un autre Hardy : Jacques, qui, au début des années 80, eut l'idée alors folle de vendre des carafes d'exception. La série, prestigieuse, portait le nom « Perfection ». L'une des plus belles références fut réalisée par la cristallerie Daum. Elle était accompagnée d'un certificat de garantie et d'une lithographie du peintre et graveur Jean Carzou.

Six points d'accueil dans le département

Après une première réunion pour se mettre dans le bain en janvier dernier, la commission d'organisation (Cosfic) de la 81^e Semaine fédérale internationale de cyclotourisme des deux Charentes (4 au 11 août 2019) et ses 11 commissions tenait sa 2^e réunion de travail vendredi 12 mai, salle Jean-Tardif. Des rencontres appelées à se renouveler chaque trimestre.

« Rayonnez en Charentes »

Ambiance studieuse durant plus de trois heures où « il faudrait presque que chacun ait un badge pour permettre à tout le monde de se reconnaître », convenait le président de la Cosfic, Bernard Goyon. La manifestation a désormais son logo avec une phrase accrocheuse « Rayonnez en Charentes ».

Tweeter, Facebook, un site Internet avec des comptes rendus journaliers, les cyclotouristes projettent de communiquer tous azimuts. Le gros point de discussion est demeuré la mise en place d'un logiciel de gestion du bénévolat. Un outil de travail pour lequel une étude de faisabilité est en cours. Les organisateurs comptent aussi se rapprocher de Blues Passion pour prendre quelques conseils. Au chapitre gros sous, les cyclistes ont pris contact avec les



Bernard Goyon, le président du club de cyclotourisme de Salignac est à la tête du Cosfic. PHOTO S. B.

deux financeurs départementaux. Six points d'accueil en Charente contre 12 en Charente-Maritime, le circuit de Grande Champagne se déroulera exclusivement en Grande Champagne dans un souci de rééquilibrage : le Cosfic est à « l'écoute de ses financeurs ».

Et le camping ?

Avec la Nouvelle-Aquitaine, des contacts sont prévus pour la fin décembre 2017. Chez les vététistes, les oubliés de la Semaine fédérale, on veut inverser le balancier : « notre objectif est de dépasser les 1 000 VTT à Co-

gnac ». Sur la campagne d'affichage, la mention spéciale VTT a été validée par la fédération. Pour attirer du monde, le best jump, concours du plus beau et long saut va s'inviter en Charente au village fédéral implanté à l'Espace 3 000. L'ombre au tableau reste le terrain de camping qu'il est prévu d'implanter à Châteaubernard : « on n'a pas évolué d'un pouce », confiait Jean-Louis Girard, président de la commission infrastructure qui a toutefois rencontré la Communauté d'agglomération à ce sujet.

Sandra Balian